

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 03 avril à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison Pour Tous d'ISSANS, sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

Étaient présents : tous les Conseillers.

Procuration(s) :

/

Monsieur Pascal RAIDRON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité.

Comptes de gestion des différents budgets

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide d'adopter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice. Sont approuvés :

- Compte de gestion du budget principal 2024
- Compte de gestion bois 2024
- Compte de gestion lotissement 2024

Comptes administratifs des différents budgets

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution des différents budgets de l'exercice 2024, soit :

- Compte administratif du budget principal 2024
- Compte administratif bois 2024
- Compte administratif lotissement 2024

Le Maire ayant quitté la salle, comme la procédure l'exige, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Madame Danièle HUGENDOBLER, après délibération et à l'unanimité adopte les comptes administratifs de l'exercice 2024, en accord avec les comptes de gestion du receveur.

Affectation des résultats des différents budgets

- Affectation des résultats budget principal

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2024 suivants :

Investissement : 27 609,72 € Fonctionnement : 16 588,25 €

Restes à réaliser en dépenses : 0,00 €

Restes à réaliser en recettes : 0,00 €

Dans le cadre du budget 2025 :

- la somme de 27 609,72 € est affectée au compte 001 en recettes d'investissement
- l'excédent de fonctionnement affecté de la façon suivante :
 - 16 588,25 € en recettes de fonctionnement au compte 002

- **Affectation des résultats bois**

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2024 suivants pour le budget bois :

Investissement : - 11 323,20 € Fonctionnement : 14 083,92 €

Restes à réaliser en dépenses: 2 000,00 €

Restes à réaliser en recettes : 0,00 €

Dans le cadre du budget primitif 2025 :

- la somme de 11 323,20 € est affectée au compte 001 en dépenses d'investissement
- l'excédent de fonctionnement affecté de la façon suivante :
 - 13 323,20 € recettes d'investissement au compte 1068
 - 760,72 € en recettes de fonctionnement au compte 002

- **Affectation des résultats lotissement**

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2024 suivants pour le budget lotissement :

Investissement : - 2 392,50,00 € Fonctionnement : 67 064,82 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Dans le cadre du budget primitif 2025 :

- la somme de 2 392,50,00 € est affectée au compte 001 en dépenses d'investissement
- l'excédent de fonctionnement affecté de la façon suivante :
 - 2 392,50,00 € recettes d'investissement au compte 1068
 - 64 672,32 € en recettes de fonctionnement au compte 002

Impôts locaux

Considérant les recettes et les charges incombant la commune, considérant la baisse de la Dotation Générale forfaitaire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter les taux communaux de 2 %.

Type de taxe	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière (bâti)	44,88	45,78
Taxe foncière (non bâti)	21,25	21,68
Taxe d'habitation	5,93	6,05

Budgets primitifs des différents budgets

- **Budget primitif 2025 du budget principal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

- **Investissement :**

° Dépenses : 113 300,00 € ° Recettes : 113 300,00 €

- **Fonctionnement :**

° Dépenses : 184 556,80 € ° Recettes : 184 556,80 €

- **Budget primitif bois 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif bois de l'exercice 2025, comme suit :

- Investissement :

° Dépenses : 20 873,20 € ° Recettes : 20 873,20 €

- Fonctionnement :

° Dépenses : 23 140,72 € ° Recettes : 23 140,72 €

Budget primitif lotissement 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2025, comme suit :

- Investissement :

° Dépenses : 93 089,00 € ° Recettes : 93 089,00 €

- Fonctionnement :

° Dépenses : 238 768,82 € ° Recettes : 238 768,82 €

Autorisation de virement

Pour les trois budgets, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Questions diverses

- L'achat de terreau et de jardinières est prévu pour le fleurissement.

Fait à ISSANS le 07 avril 2025

Le Maire
Gaston CHENU



